

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 198

présenté par

M. Abad, M. Door, M. Cattin, M. Hetzel, M. Viry, Mme Bonnivard, Mme Valentin,
Mme Ramassamy, M. Di Filippo, M. Jean-Claude Bouchet, M. Le Fur, M. Brun et M. Forissier

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'habilitation à agir par ordonnance concernant la question des accords négociés.

Il paraît nécessaire de pouvoir débattre de ce sujet au Parlement.